

Fiche d'information sur la suspension pour dopage

Cette liste des informations les plus importantes pour les athlètes suspendus n'est pas exhaustive et est purement informative. Le Statut concernant le dopage de Swiss Olympic prime toujours.

Applicabilité de la suspension

- **Pour toutes les disciplines sportives:** une suspension prononcée dans une discipline sportive est également reconnue par les autres disciplines sportives. Cela signifie notamment que la pratique de toute activité dans le sport organisé, c'est-à-dire dans les fédérations membres de Swiss Olympic et leurs clubs, est strictement interdite pendant la durée de la suspension.
- **Pour tous les pays:** une suspension prononcée dans un pays est également reconnue par les autres pays et est donc valable dans le monde entier. Cela signifie que la pratique de toute activité sportive organisée est strictement interdite dans les autres pays pendant la durée de la suspension.

Interdiction de participation

Un sportif ou une autre personne faisant l'objet d'une suspension ou d'une suspension provisoire ne peut en aucun cas participer au sport organisé pendant la durée de cette suspension ou de cette suspension provisoire.

- **Compétitions:** cela signifie qu'il est interdit de participer à des compétitions internationales, nationales, régionales ou locales dans le cadre du sport organisé ainsi qu'à des compétitions d'une ligue professionnelle.
- **Entraînements organisés:** cela signifie qu'il est interdit de participer à des activités d'entraînement au sein d'une fédération nationale ou régionale, d'une association ou d'un club. Cela comprend également tous les entraînements d'équipe, les camps d'entraînement et autres séances d'entraînement ou matchs d'entraînement.
- **Autres activités:** cela signifie qu'un athlète suspendu ou une autre personne suspendue n'est pas autorisé(e) à travailler en tant qu'entraîneur ou membre du personnel d'encadrement à tout moment et sous quelque forme que ce soit pendant la période de suspension. Le terme «activité» comprend, entre autres, les activités administratives telles que les fonctions de fonctionnaire, de directeur, de cadre, d'employé ou de bénévole des diverses organisations sportives.

Obligations pendant la suspension

- **Contrôles antidopage:** un sportif qui fait l'objet d'une suspension doit continuer à se soumettre à des contrôles antidopage à tout moment et en tout lieu. Le fait de refuser un prélèvement d'échantillon, de s'y soustraire ou de le manipuler constitue une violation des règles antidopage.
- **Whereabouts:** un sportif sous le coup d'une suspension doit continuer à répondre aux demandes de Swiss Sport Integrity ou d'une autre organisation antidopage de fournir des informations sur sa localisation. Cela signifie que les Whereabouts doivent continuer à être transmis pendant la durée de la suspension.

Obligations lors du retour au sport

- **Formation:** un athlète sous le coup d'une suspension doit suivre une formation antidopage conformément au Standard international pour l'éducation de l'AMA et aux dispositions de Swiss Sport Integrity avant de pouvoir retourner dans le sport. Des informations et des instructions précises seront fournies par Swiss Sport Integrity avant la fin de la suspension.
- **Retour à l'entraînement:** un sportif faisant l'objet d'une suspension peut retourner à l'entraînement organisé ou utiliser les installations privées d'un club ou d'une fédération pendant les deux derniers mois de la suspension ou le dernier quart de la période de suspension imposée, selon la période la plus courte.